

**CT spécial Musées**  
**Séance du 31 mai 2017**

Projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny  
(pour avis)

Élaboré à partir du « règlement intérieur type », le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny soumis à l'examen des membres du CT a fait l'objet de deux inscriptions pour avis à l'ordre du jour du CHSCT spécial Musées.

Lors d'une première inscription à l'ordre du jour du CHSCT spécial Musées le 27 septembre 2016, à la demande des représentants du personnel, le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny a fait l'objet d'une relecture article par article afin d'énoncer l'ensemble des modifications souhaitées.

À l'issue des débats en séance, il a été décidé que le vote sur le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny était reporté à une prochaine séance, une fois les différentes demandes de modifications examinées et le cas échéant, intégrées.

Le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny a donc été inscrit une nouvelle fois à l'ordre du jour du CHSCT spécial Musées le 16 mai 2017. Lors de cette séance, les échanges se sont alors concentrés sur les amendements apportés au document à l'issue de la première séance du CHSCT (texte en bleu dans le document) et les représentants du personnel ont alors pu faire de nouvelles observations.

Un vote a été proposé sur le projet de règlement intérieur prenant en considération les évolutions envisagées au cours du débat. Le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny a alors recueilli un vote d'abstention unanime de la part des représentants du personnel présents (représentants de la CGT et de SUD) et ce, dans la perspective de l'examen du projet par le CT spécial Musées prévu le 31 mai 2017.

Au regard du délai entre la tenue du CHSCT spécial Musées le 16 mai 2017 et la tenue du CT spécial Musées le 31 mai 2017, le document transmis aux membres du CT est identique au document présenté dans le cadre du CHSCT spécial Musées du 16 mai dernier. Les propositions d'amendements évoqués en CHSCT spécial Musées feront l'objet d'un examen en séance du CT.